EN.1.5.

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

« La réalisation de l'avenant à mon plan d'entreprise m'a permis de maintenir le montant de ma dotation JA malgré les évolutions importantes de mon projet. »

Raphaël, 35 ans

INSTALLATION

Elaboration de l'avenant au plan d'entreprise

Mettez en adéquation les évolutions de votre exploitation avec les exigences réglementaires

Les + AVANTAGES

- **Une connaissance du fonctionnement global d'une exploitation et des diverses réglementations**
- **Un interlocuteur privilégié qui suit l'ensemble de la prestation**
- **L'indépendance et la confidentialité du conseil réalisé**
- **Un outil informatique dédié et adapté**

L'élaboration de l'avenant au plan d'entreprise
avec la Chambre d'agriculture de l'Indre vous permet de :

> Déléguer la rédaction de l'avenant au plan d'entreprise

> Vous assurer que les évolutions de votre projet restent éligibles aux aides à l'installation

> Sécuriser votre dossier conformément à la réglementation pour conserver les aides à l'installation

Tél : 02 54 61 61 61

www.indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Elaboration de l'avenant au plan d'entreprise

Mettez en adéquation les évolutions de votre exploitation avec les exigences réglementaires

AIDES À L'INSTALLATION
Dossier conforme à la réglementation en vigueur

EVOLUTION DU PROJET
Gain de temps

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION
Formaliser un avenant au plan d'entreprise et montage du dossier conformément aux exigences du service instructeur

MAINTIEN DU BÉNÉFICE DES AIDES
Modification du Plan d'Entreprise pour qu'il reste éligible aux aides JA

Nous vous accompagnons

MODALITÉS

> Un entretien personnalisé et adapté.

> Remise de votre avenant au plan d'entreprise-PE définitif.

> Un contact pour prendre connaissance de l'évolution de votre projet.

> Un rendez-vous de validation de votre avenant au plan d'entreprise.

LIVRABLES ET DÉLAIS

> Un avenant au plan d'entreprise qui explicite les évolutions de votre projet d'installation, accompagné du chiffrage qui précise les données retenues dans le PE.

> Remise du dossier complet au service instructeur (DDT) dès sa finalisation.

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service Entreprises
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX
02 54 61 61 75
installation@indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande
©Photo : Gettyimages

SUP.COM.DOC 77.09.01.2023